LA CGT RENCONTRE LE CABINET DU MINISTRE DU TRAVAIL POUR ÉVOQUER L'AVENIR DES OPCO, LES RÉFORMES BUDGÉTAIRES ET LEURS CONSÉQUENCES SOCIALES :

FLOU ET INCERTITUDE GARANTIS !



À retenir

- Le ministère affirme ne pas remettre en cause l'existence des OpCo ni leurs missions légales, mais reste flou sur de nombreux points.
- Un GIP serait créé pour mutualiser les contrôles anti-fraude et gérer une plateforme nationale (2 M€ annoncés) ; gouvernance, financement et effectifs restent à définir, avec des décrets attendus début 2027.
- Aucune garantie sur l'emploi, les rémunérations et les droits collectifs, alors que plus de 200 salariés sont menacés par des PSE.
- Aucun calendrier de concertation avec les représentant-es des salarié-es et les instances paritaires.
- Aucun arbitrage sur la compensation de la TVA ; la CGT exige des actes, pas seulement des annonces.

Une rencontre le 29 Octobre 2026, suite à une demande de RDV sollicité par la CGT

Face aux profondes inquiétudes exprimées par les salarié-es des OpCo dans un contexte de restrictions budgétaires, de réformes structurelles et d'incertitudes sur l'avenir des missions et des emplois, une délégation CGT inter-OpCo a sollicité et obtenu un rendez-vous auprès du ministère du Travail le 29 octobre dernier.

Cette rencontre s'est tenue en présence de Mme Bertrand, conseillère formation du cabinet du ministre Jean-Pierre Farandou, de Marine Pardessus, directrice en charge des politiques de formation et du travail à la DGEFP, commissaire du gouvernement auprès de plusieurs OPCO, et de Mme Bazin, conseillère travail du ministre. La délégation CGT était composée de représentant-es syndicaux CGT de plusieurs OpCo et d'administrateur-trices paritaires.

Cette audience visait à porter les revendications des salarié-es et à obtenir des clarifications sur les orientations de l'État concernant l'avenir des OpCo, les conséquences de l'article 88 du Projet de Loi de Finances, la création envisagée d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la mutualisation des contrôles liés à la fraude, les suites des rapports de l'IGAS et de la Cour des comptes, les trajectoires d'économies imposées dans le cadre des Conventions d'Objectifs et de Moyens (COM), ainsi que les impacts sociaux déjà observés.

Les OpCo et leurs missions affirmées, mais un discours flou et des zones d'ombres

Le ministère a réaffirmé son soutien au maintien des OpCo, avec cependant un discours particulièrement flou malgré nos interrogations, laissant de nombreuses zones d'ombre. Il a indiqué ne pas envisager de remise en cause de leur existence ni de leurs missions légales : l'accompagnement des entreprises, l'appui aux branches professionnelles, l'ingénierie des compétences et les missions de proximité demeurent inscrits dans le cadre législatif actuel.

Il a également indiqué écarter, à ce stade, le transfert de la gestion et de l'instruction de l'apprentissage à l'ASP ou à la Caisse des dépôts, et privilégier la création d'un GIP. Les OpCo conserveraient leurs compétences d'instruction, de décision de prise en charge et de contrôle du service fait.

Contrôle et lutte contre la fraude, un futur GIP avec trop de questions sans réponse

Le ministère confirme son intention de créer un GIP chargé de mutualiser les contrôles, de renforcer la lutte contre la fraude et de développer une plateforme nationale de réception des contrats d'apprentissage et d'interconnexion des systèmes d'information. Présentée comme une interface commune, cette plateforme devrait s'articuler avec les systèmes d'information existants des OpCo, sans les remplacer. Une enveloppe de 2 millions d'euros a été annoncée, et le ministère a précisé que les travaux et investissements déjà engagés par les OpCo, notamment sur la plateforme de l'alternance, seraient bien pris en compte.

Toutefois, la gouvernance, la place réelle du paritarisme, les effectifs concernés, le financement durable du dispositif, les éventuels transferts et mises à disposition de salarié-es, ainsi que les conséquences sur l'organisation du travail restent largement à définir. Le ministère reconnaît que le GIP nécessitera des moyens humains, sans en avoir arrêté les modalités. Dans l'attente du retour d'une consultation de l'IGAS, attendu d'ici fin novembre, les premiers décrets d'application sont envisagés début 2027, avec une montée en charge progressive et un fonctionnement pleinement opérationnel qui ne serait pas attendu avant 2028.

La CGT a exprimé le souhait que ce nouveau GIP ne connaisse pas le sort du GIP VAE. Elle a expressément demandé que les investissements déjà réalisés soient préservés et, surtout, que les salarié-es ne fassent pas les frais d'une nouvelle restructuration.

Emploi et conditions de travail : l'inquiétude grandit, les garanties manquent

La délégation a dénoncé les conséquences concrètes des économies imposées aux OpCo dans le cadre des COM : départs non remplacés, augmentation des charges de travail et multiplication des missions sans moyens supplémentaires entraînent une dégradation préoccupante des conditions de travail. Elle a également alerté sur la multiplication des risques psychosociaux, les situations d'épuisement professionnel et l'anxiété des salarié-es, notamment les plus expérimenté-es, déjà confronté-es aux restructurations vécues lors du passage des OPCA aux OpCo.

Les représentant-es des salarié-es ont rappelé que plusieurs OpCo envisagent ou ont déjà engagé des Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), avec actuellement plus de 200 salarié-es directement menacé-es à court terme.

Malgré ces alertes, le ministère n'a apporté aucune garantie concrète sur le maintien des emplois, des effectifs, des rémunérations et des droits collectifs. Il se dit conscient de l'impact social et compte sur le dialogue social pour l'atténuer, renvoyant principalement aux directions des OPCO, en leur qualité d'employeurs, la responsabilité d'accompagner les transformations. Pour la CGT, accompagner les changements de métiers ne suffit pas : il faut garantir les emplois et préserver les droits des salarié-es !

Dialogue social et paritarisme : les salarié-es doivent être entendu-es !

La CGT a dénoncé le manque de concertation avec les représentant-es des salarié-es et les conseils d'administration paritaires, trop souvent tenus à l'écart des réflexions sur l'avenir des OPCO. Elle a exigé que les organisations syndicales, les administrateur-trices paritaires et les représentant-es du personnel soient pleinement associé-es aux réflexions sur le GIP, la plateforme nationale et leurs conséquences humaines et organisationnelles, ainsi qu'aux évolutions des missions des OpCo.

La délégation a également demandé une information directe, régulière et transparente à destination des salarié-es, qui découvrent trop souvent les projets de réforme par voie de presse avant toute concertation, ce qui alimente l'inquiétude et l'incertitude.

Le ministère a annoncé des échanges avec les présidences des OpCo et les organisations syndicales, tout en réaffirmant l'importance du dialogue social, mais aucun calendrier précis de concertation avec les représentant-es des salarié-es n'a été communiqué.

Financement des missions et TVA : des réponses encore attendues

La CGT a interrogé le ministère sur les moyens nécessaires au maintien des missions des OpCo, notamment pour l'accompagnement des entreprises de moins de 50 salarié-es. Une étude est en cours pour évaluer cet accompagnement et alimenter les discussions budgétaires de 2027 ; le ministère indique vouloir défendre le maintien de ces financements.

Concernant la TVA, la délégation a interpellé le ministère sur les conséquences financières de l'assujettissement et sur l'absence de visibilité sur sa compensation, notamment pour les budgets 2026 et 2027. Le ministère a confirmé qu'aucun arbitrage n'était rendu à ce jour et que le budget de France Compétences devrait en tenir compte ; des discussions sont toujours en cours avec Matignon. Les impacts potentiels restent majeurs sur les capacités de financement de la formation professionnelle et sur l'équilibre budgétaire des OpCo. Les missions sont maintenues, mais avec quels moyens pour les assurer ?

Les revendications de la CGT : des actes, pas seulement des annonces !

La CGT réaffirme :

- son attachement au maintien des OPCO, de leurs missions de service aux entreprises et de leur gouvernance paritaire ;
- son opposition à toute réduction d'effectifs ou suppression d'emploi pouvant résulter des réformes en cours ;
- sa demande de garanties concrètes sur l'emploi, les rémunérations et les droits collectifs des salarié-es ;
- son exigence d'une véritable concertation associant les représentant-es des salarié-es à toutes les étapes des projets de transformation ;
- sa vigilance sur les conséquences sociales des économies imposées aux OPCO et sur les effets de la réforme de la TVA.

LA CGT POURSUIVRA SES INTERVENTIONS AUPRÈS DU MINISTÈRE AFIN QUE LES SALARIÉ-ES DES OPCO NE SOIENT NI LES OUBLIÉ-ES NI LES VARIABLES D'AJUSTEMENT DES RÉFORMES EN COURS